

LES MARDIS D'EUR-IFRI



Crise en Belgique ou Belgique en crise ?

Vincent de Coorebyter

Directeur général du CRISP (Centre de recherche et d'information
socio-politiques)

Déjeuner Débat, 30 Octobre 2007

La Belgique et l'Europe sont-elles inséparables ?

Vincent de Coorebyter a commencé par mettre en avant ce qui rapproche et ce qui sépare la Belgique de l'Europe.

Au nombre des points communs, il a tout d'abord noté que la question de l'architecture institutionnelle était sans cesse reposée, que ce soit en Belgique ou dans l'Union européenne. Les négociations actuelles sur la constitution d'un gouvernement belge, tout comme les débats sur l'espace européen, portent sur la question du bon niveau de pouvoir pour exercer les compétences politiques.

La Belgique et l'UE partagent également les principes d'égalité et d'autonomie dans la sphère de chacun. Le principe de base de l'UE est l'égalité entre les Etats membres. De même, la Belgique respecte un principe d'égalité entre les régions et les communautés au sein du système fédéral.

Enfin, le problème de la diversité des langues se pose en Belgique comme en Europe. Des langues diverses se côtoient sur un même territoire et ne bénéficient pas du même statut. La reconnaissance de la diversité linguistique est un enjeu majeur.

Cependant, la Belgique et l'UE divergent quant à leur trajectoire. L'UE se construit progressivement suivant un mouvement d'unification. A l'inverse, la Belgique constitue un Etat fédéral singulier, qui a été d'emblée unitaire (sans passer par un mouvement initial d'association) et qui aujourd'hui connaît un processus centrifuge. Les spécificités régionales et linguistiques ont été insuffisamment prises en compte par l'Etat unitaire. D'où un passé conflictuel qui revient en force aujourd'hui.

L'enjeu linguistique

Vincent de Coorebyter a identifié deux enjeux fondamentaux qui expliquent selon lui la crispation de la situation actuelle en Belgique et les difficultés des partis politiques à s'accorder sur le choix d'une formation gouvernementale : un enjeu linguistique et un enjeu économique.

La question linguistique est issue d'une histoire longue. La Belgique a été créée en 1830 comme un Etat purement francophone. Le français a été reconnu comme seule langue officielle, alors qu'il n'était parlé que par une élite et que la grande majorité de la population parlait le flamand. Le mouvement flamand s'est créé d'abord comme un mouvement d'émancipation contre la langue française qui incarne, pour la population flamande, la domination d'une classe. Les derniers grands affrontements entre mouvements flamand et wallon, à la fin des années 1980, ont d'ailleurs concerné la rédaction d'une loi détaillée sur les contentieux linguistiques : l'important retard pris dans la formation du nouveau gouvernement après les élections législatives de 1987 (148 jours, le record à ce jour) est dû aux négociations à ce sujet.

Le contentieux concernant l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde cristallise aujourd'hui ces tensions linguistiques issues du passé. En 1832 une frontière linguistique a été dessinée en Belgique entre des régions unilingues (à l'exception de Bruxelles qui est bilingue). Des communes à l'origine flamandes sont néanmoins devenues mixtes, du fait de l'installation avec le temps d'une importante population francophone. C'est le cas notamment des six communes « à facilités » autour de Bruxelles (communes flamandes mais dont les procédures administratives et le système électoral est bilingue, pour faciliter les démarches des quelques 150 000 francophones qui y vivent).

Les francophones et les néerlandophones ne partagent pas la même mémoire. Ils n'ont pas la même vision de l'histoire. Suivant une perspective purement arithmétique (avec le

nombre croissant de francophones dans les communes autour de Bruxelles), les premiers demandent l'extension de la circonscription de Bruxelles au-delà des 19 communes actuelles. Les néerlandophones, quant à eux, cherchent à se protéger contre l'invasion de la langue historiquement dominante, en demandant la scission administrative de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Une loi sera discutée à ce sujet au Parlement dans les jours qui viennent.

Si la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde est votée par le Parlement (à majorité flamande), le mécanisme institutionnel, qui protège aujourd'hui la minorité francophone, pourrait être remis en cause. La première réforme de l'Etat belge en 1970/1971 avait en effet mis en place un système protecteur pour les francophones face à la majorité numérique flamande, autour de trois mécanismes : le partage à égalité des postes de ministre au sein du gouvernement, la création de groupes linguistiques au sein de la Chambre et du Sénat et la « sonnette d'alarme » qui permet aux francophones (à la majorité des trois quarts) de suspendre les discussions sur un projet de loi et de le renvoyer au gouvernement.

L'enjeu économique

Le système fédéral belge fondé sur trois régions a plus ou moins bien fonctionné jusqu'ici. En 1970 une première réforme a répondu aux inquiétudes croissantes des francophones dans une Belgique dominée démographiquement et économiquement par les flamands, en instaurant des communautés capables de prendre des décisions économiques et territoriales au-delà des seuls sujets culturels ou sociaux.

Aujourd'hui c'est au tour des flamands de demander une réforme de l'Etat, pour des raisons économiques : ils ont le sentiment que le cadre institutionnel actuel, qui favorise les francophones, empêche la Flandre de disposer de tous les leviers économiques indispensables à sa prospérité. Il leur semble de plus en plus difficile d'imposer les politiques nécessaires, du fait des négociations avec les partis francophones imposées par le système fédéral.

Les flamands pensent également que même un rééquilibrage en faveur de la Flandre au niveau fédéral ne suffirait pas, du fait des trop grandes disparités économiques qui opposent aujourd'hui la Flandre et la Wallonie (situation de l'emploi, de la démographie, de l'immigration, de la pensée économique – d'inspiration libérale en Flandre et de gauche en Wallonie...). C'est pourquoi ils demandent une plus grande autonomie de leur région.

Une situation inédite

Selon Vincent de Coorebyter, cet héritage linguistique et ces projections économiques aboutissent à une situation inédite en Belgique. Alors que le pays a connu cinq réformes institutionnelles jusqu'ici, c'est la première fois qu'une région (la Flandre) veut modifier le système fédéral vers plus d'autonomie, tandis qu'une autre région (la Wallonie) refuse catégoriquement cette réforme car elle craint que la première ne soit trop favorisée.

Cette question de la réforme de l'Etat explique les lenteurs du processus en cours de formation gouvernementale. En outre, la seule formule de gouvernement envisageable aujourd'hui (une coalition entre du côté flamand CDNV-NVA et du côté francophone FDF-MR) recouvre tous les extrêmes des positions politiques sur ce sujet.